

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (Liés à la construction)

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE: **V1** (*nom de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*);

OU

V2 (*nom ou dénomination sociale*), personne morale dûment constituée selon la *Loi sur les* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

OU

V3 (*nom ou dénomination sociale*), personne morale dûment constituée selon la *Loi sur les* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant son siège social au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin;

OU

V4 (*nom ou dénomination sociale*), personne morale dûment constituée selon la *Loi sur les* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant son siège social au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare [OU tel

MAÎTRE D'OUVRAGE	PRESTATAIRE DE SERVICES

qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration]]];

OU

V5 (*nom commun*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [coentreprise], **OU** [collaboration], **OU** [toute autre groupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon le [Code civil du Québec] OU [le régime de droit commun applicable] OU [toute autre législation applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro (.....) conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes];

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « MAÎTRE D'OUVRAGE »;

ET: (*identification du prestataire*);

CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE « PRESTATAIRE DE SERVICES »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉS LES « PARTIES »;

MAÎTRE D'OUVRAGE	PRESTATAIRE DE SERVICES

ET À TITRE D'INTERVENANTE :

..... (identification de la caution);

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E) LA « CAUTION ».

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) Le MAÎTRE D'OUVRAGE œuvre dans le domaine de (description du secteur d'activités de cette partie);
- B) Le PRESTATAIRE DE SERVICES œuvre dans le domaine de (description du secteur d'activités de cette partie);
- C) Le MAÎTRE D'OUVRAGE souhaite (description des services requis);
- D) Le PRESTATAIRE DE SERVICES consent, sur une base non exclusive [OU exclusive] et moyennant compensation financière, à effectuer une telle prestation pour le compte du CLIENT;
- E) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- F) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

V1 (Version abrégée) À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

OU

V2 (Version détaillée) À CES FINS, EU ÉGARD AUX ATTESTATIONS RÉCIPROQUES ET AUX ATTESTATIONS SPÉCIFIQUES DES PARTIES, LE CAS ÉCHÉANT, CONTENUES AUX PRÉSENTES, LES PARTIES, SOUHAITANT ÊTRE AINSI LIÉES ENTRE ELLES, CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00 INTERPRÉTATION

MAÎTRE D'OUVRAGE	PRESTATAIRE DE SERVICES

0.01 Terminologie

V1 (Contrat unique) À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat s'interprètent comme suit :

OU

V2 (Ensemble contractuel) À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

signifie, à l'égard du MAÎTRE D'OUVRAGE, (description des principales activités commerciales), et signifie, à l'égard du PRESTATAIRE DE SERVICES, (description des principales activités commerciales);

0.01.02 Bon de Commande

désigne l'écrit, assujéti au Contrat, émanant du MAÎTRE D'OUVRAGE, par lequel ce dernier confirme le début de la prestation du PRESTATAIRE DE SERVICES;

0.01.03 Budget Convenu

désigne le budget résultant de l'estimation budgétaire approuvé par le MAÎTRE D'OUVRAGE selon le processus détaillé décrit à l'annexe 0.01.03 servant à la fois de base de référence pour le contrôle et le suivi des coûts aux étapes subséquentes;

0.01.04 Chargé de Projet

désigne toute personne qualifiée ou tout Professionnel désigné à ce titre par le PRESTATAIRE DE SERVICES à l'annexe 0.01.21 pour assurer en son nom la réalisation et la coordination du Projet;

0.01.05 Concept

désigne la préparation d'esquisses, de croquis à main levée ou de dessins linéaires servant à traduire graphiquement le programme complet donné par le MAÎTRE D'OUVRAGE et à exprimer sommairement la conception de celui-ci, l'orientation générale du choix des matériaux, des systèmes et des spécifications propres au Projet, dont une description plus précise des services requis apparaît à l'annexe 0.01.05 des présentes.

MAÎTRE D'OUVRAGE	PRESTATAIRE DE SERVICES

0.01.06 Contrat

V1 (Version abrégée) désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.05 du Contrat;

OU

V2 (Version détaillée) désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.05 du Contrat; les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des présentes », « par les présentes » et toute autre expression semblable, lorsqu'elles sont utilisées dans le Contrat, font généralement référence à l'ensemble du Contrat plutôt qu'à une partie de celui-ci, à moins d'indication contraire dans le texte;

0.01.07 Description des Services

désigne le document rédigé par le MAÎTRE D'OUVRAGE, contenant une description, sommaire ou détaillée ou les deux, des services requis par ce dernier aux fins du Projet, reproduit à l'annexe 0.01.07 des présentes et comprend notamment les Services Après la construction, les Services Consultatifs, les Services Durant la Construction, les Services Spéciaux et les Services Techniques;

0.01.08 Directeur de Projet

désigne tout Professionnel, agissant à titre de supérieur immédiat du Chargé de Projet, désigné à ce titre par le PRESTATAIRE DE SERVICES à l'annexe 0.01.21 pour assurer en son nom la supervision du Projet;

0.01.09 Échéancier

désigne le calendrier d'exécution des Travaux du Projet convenu avec le MAÎTRE D'OUVRAGE, joint à l'annexe 0.01.09 des présentes;

0.01.10 Entrepreneur

signifie la Personne qui se voit confier l'exécution des Travaux;

0.01.11 Études Préliminaires

MAÎTRE D'OUVRAGE	PRESTATAIRE DE SERVICES